

Communiqué de presse
mercredi 6 mai 2026

HAUSSE DES PRIX DU GAZ : LE MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE CONSEILLE AUX CONSOMMATEURS DE SURVEILLER ET DE COMPARER LES OFFRES DES DIFFÉRENTS FOURNISSEURS

Compte tenu des tensions géopolitiques depuis fin février 2026, marquées notamment par la guerre en Iran et le blocage du détroit d'Ormuz, le médiateur national de l'énergie alerte sur les conséquences directes de la volatilité des prix du gaz naturel sur les factures des consommateurs. La quasi-totalité du gaz consommé en France étant importée, les difficultés mondiales d'approvisionnement ont un impact immédiat sur les prix.

Avec un prix moyen de 0,1256 € TTC/kWh en mai 2026 pour les particuliers qui se chauffent au gaz, le prix repère de vente de gaz calculé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a augmenté de 15,4% par rapport au mois précédent.

En janvier 2026, le prix moyen était de 0,10192 € TTC/kWh, soit une hausse de plus de 300 euros TTC sur la facture annuelle d'un foyer qui consomme 14 000 kWh de gaz par an.

Dans ce contexte, le médiateur national de l'énergie appelle les consommateurs à surveiller et comparer l'évolution des offres de fourniture de gaz, afin de limiter l'impact de ces hausses. Il rappelle que son comparateur, public et indépendant des fournisseurs d'énergie, leur permet de d'accéder à une information gratuite, impartiale et exhaustive, afin de choisir son fournisseur de manière éclairée.

Des offres de fourniture de gaz nombreuses, avec des écarts de prix substantiels et une stabilité plus ou moins forte

La quasi-totalité des 17 fournisseurs de gaz naturel ciblant les particuliers ont répercuté les hausses de prix dans leurs grilles tarifaires.

Au 6 mai 2026, sur les 36 offres de fourniture de gaz naturel référencées dans le comparateur :

- **6 offres proposent un prix fixe tout compris** : le fournisseur s'engage à bloquer le prix de l'abonnement et de la consommation pendant une durée définie au contrat (de 1 à 3 ans), seule la fiscalité pouvant évoluer. [Les prix actuellement proposés à la souscription sont proches, voire supérieurs à ceux du prix repère de mai](#) ;
- **16 offres proposent un prix de l'énergie fixe** : le fournisseur garantit uniquement le prix de la part énergie du kWh sur une durée déterminée (hors évolution annuelle des coûts d'acheminement, des obligations réglementaires telles que les CEE ou de la fiscalité), et le prix de l'abonnement peut évoluer. [Parmi elles, 6 offres sont plus chères que le prix repère mais certaines permettent encore de réaliser jusqu'à près de 15 % d'économies par rapport à celui de mai](#) ;
- **11 offres sont indexées sur le prix repère** : le prix du kWh évolue chaque mois, à la hausse comme à la baisse, dans les mêmes proportions que celui du kWh au prix repère, et le prix de l'abonnement évolue une fois par an comme le prix repère. [La plupart de ces offres se situent au même niveau, voire légèrement en dessous du prix repère](#) ;
- **3 offres reposent sur des modalités d'évolution de prix définies contractuellement** : leur évolution est difficilement prévisible au moment de la souscription. [Dans un contexte de forte volatilité des prix, elles présentent un niveau de risque élevé.](#)

Une situation incertaine pour l'hiver prochain

Dans le cadre de ses missions d'information et de protection des consommateurs, le médiateur national de l'énergie **déconseille de souscrire des offres de fourniture de gaz dont les prix ne sont pas indexés sur des références publiques ou dont les évolutions sont laissées à l'appréciation du fournisseur.**

Compte tenu de l'incertitude géopolitique, il est **difficile, voire impossible, de prévoir l'évolution des prix du gaz à l'hiver prochain**, période durant laquelle les hausses se répercutent directement sur les factures des consommateurs avec la mise en route du chauffage.

Pour les consommateurs qui souhaitent se prémunir contre les hausses, **la souscription d'une offre à prix fixe permet dès à présent de se protéger** contre d'éventuelles augmentations. Même si le prix repère de juin devrait légèrement baisser, l'évolution des mois suivants reste très incertaine.

Le médiateur national de l'énergie rappelle enfin que, contrairement aux professionnels, les particuliers peuvent **changer de fournisseur de gaz ou d'électricité à tout moment, gratuitement et sans frais**, quel que soit le type d'offre souscrite.

Le [comparateur officiel du médiateur national de l'énergie](#) leur permet d'identifier les offres les plus adaptées à leur profil de consommation. **Gratuit et indépendant, il est accessible sur le site energie-info.fr.**

De manière générale, comparer pour se protéger de la hausse des prix

Afin d'accompagner au mieux les consommateurs dans ce contexte et en complément de la publication mensuelle du prix repère par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le **médiateur national de l'énergie assure un suivi régulier de l'évolution des offres de fourniture de gaz**. Les consommateurs sont invités à consulter régulièrement ces informations sur le site [energie-info.fr](#).

Des fiches pratiques sont également mises à disposition, telles que celle qui explique « [Comment comparer les offres](#) », afin d'aider les consommateurs à prendre en compte les critères essentiels au moment de choisir une offre de fourniture d'énergie.

Enfin, le médiateur national de l'énergie rappelle aux consommateurs d'énergie qu'ils peuvent contacter son **service d'information (numéro vert : 0800 112 212)** du lundi au vendredi (8h -18h) pour s'informer sur leurs droits et leurs démarches en matière de fourniture d'énergie.

Le médiateur national de l'énergie est une autorité publique indépendante. Il a pour missions légales d'informer les consommateurs d'énergie et de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie.

Le service d'information du médiateur, est accessible par internet sur [energie-info.fr](#) et par téléphone au n° vert 0 800 112 212 (service et appel gratuits).